****

***Commission parlementaire du projet de loi 17 :***

**Le ministre Bonnardel laisse les personnes handicapées sur la voie de garage**

**Montréal, le 16 avril 2019 –** C’est avec stupéfaction et déception que nous apprenons que ni la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), ni l’Office des Personnes handicapées du Québec (OPHQ), ni la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) ne sont sur la liste des participants à cette importante commission parlementaire. Le projet de loi 17 bouleverse non seulement l’industrie du taxi, mais aussi les personnes ayant des limitations fonctionnelles dépendant du transport adapté et nécessitant des services de taxi au privé accessibles. Or, le ministre du Transport, responsable d’une enveloppe de plus de 100 millions de dollars afin de soutenir le service de transport adapté au Québec, n’a inclus aucune mesure dans son projet à cet égard. De plus, il doit superviser la mise en place de normes de services pour les taxis incluant des obligations d’accessibilité attendues depuis la fin des travaux du Comité sur la modernisation de l’industrie du taxi sur lequel siégeait la COPHAN.

« Le ministre du Transport place les personnes ayant des limitations fonctionnelles sur la voie de garage. C’est désolant que le vécu et l’expertise de ces personnes ne soit pas entendu par les législateurs » commente monsieur Jean-Marie Grenier, président de la COPHAN. « Nous avons “hélé” le ministre, mais il est passé tout droit. Aucun accusé de réception à nos missives et aucun retour d’appel n’ont été accordés. Pour un gouvernement qui voulait faire de la politique autrement et travailler avec tout le monde, on repassera. De quoi a donc peur le ministre ? », poursuit monsieur Claude Guimond, directeur général de la COPHAN.

« Comme la CDPDJ a pour principale responsabilité de faire des recommandations auprès du gouvernement du Québec en lien avec la Charte des droits et libertés du Québec, de quoi a peur le ministre pour ne pas l’inviter à commenter le projet de Loi ? Comme l’OPHQ est responsable de veiller à la mise en œuvre de la *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées*, de quoi a peur le ministre pour ne pas l’inviter à commenter le projet de Loi ? Non pas que la COPHAN souscrit d’avance à ce que ces deux institutions ont à dire, mais le gouvernement ne peut se passer de leur avis, tout comme il devrait entendre le nôtre, poursuit Jean-Marie Grenier. Quarante ans à se faire dire que ça s'en vient, c'est assez ! Nous voulons nous faire entendre ! »

**– 30 –**

Source : Claude Guimond

 Directeur général de la COPHAN

 514 377-6754

 dg@cophan.org

La COPHAN est un organisme à but non lucratif incorporé en 1985 qui a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d’assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille. Elle regroupe environ 50 organismes et regroupements nationaux, régionaux et locaux de personnes ayant tout type de limitations fonctionnelles.